

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) - RIVE NORD**

**Quatrième séance de consultation tenue le 9 février 2016 à 13 h 30**

**Agglomération de Québec  
Cégep de Limoilou - 1300, 8<sup>e</sup> Avenue, Québec, Québec**

**Compte rendu**

---

**Sont présents**

Commissaires

- M. Jeannot Richard, président, membre indépendant
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Gargano-Huard, représentante du milieu des affaires (institutionnel)
- M. Christophe Roubinet, représentant du milieu sociocommunautaire
- M. Alexandre Turgeon, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Steeve Verret, commissaire, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ

Équipe de soutien technique

- M<sup>me</sup> Luce Bergeron, coordonnatrice du PMGMR, CMQ
- M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, CMQ
- M<sup>me</sup> Sandra Messih, directrice de projet, Chamard - stratégies environnementales
- M. Jean-François Mathieu, conseiller en environnement, Ville de Québec
- M. Stéphan Bugay, Service des travaux publics, Ville de Québec
- M. Michel Venne, animateur, Institut du Nouveau Monde
- M. Gilles Paré, secrétaire de la Commission

**Est absent**

- M. Yves Fortin, représentant du milieu syndical
- 

**SOMMAIRE**

**1. Contexte**

- 1.1. Déroulement de la séance
- 1.2. Présence et participation

**2. Présentation de mémoires et exposé**

- 2.1. Présentation de mémoires
- 2.2. Exposé

**3. Conclusion**

- Annexe 1 : Liste des personnes inscrites à la séance de consultation
- Annexe 2 : Liste des documents déposés

## **1. Contexte**

### **1.1. Déroulement de la séance**

M. Richard souhaite la bienvenue aux participants, en soulignant la présence de deux conseillères de la Ville de Québec, M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin (Maizerets-Lairet) et M<sup>me</sup> Suzanne Verreault (Limoilou). Il présente les commissaires ainsi que les membres et le rôle de l'équipe de soutien technique. Il fait part du mandat de la Commission et fait un rappel de l'historique de la démarche d'élaboration du PMGMR ainsi que des étapes à venir. Il explique le déroulement de la séance de consultation publique :

- Vidéo présentant les grandes lignes du projet de PMGMR;
- Présentation des mémoires;
- Période de questions des commissaires;
- Interventions des personnes inscrites;
- Interventions libres (en fonction du temps disponible).

M. Venne explique le rôle qu'il va jouer à titre d'animateur de la séance de consultation, notamment en ce qui concerne le respect des limites de temps allouées aux échanges, soit 10 minutes pour chacune des interventions (commentaires, questions, réponses), et ce, en considérant que la durée maximale de la séance est de trois heures.

Par ailleurs, il précise que le rôle de la Commission est d'être à l'écoute des personnes qui viennent s'exprimer. Les commissaires vont s'assurer d'avoir bien compris les commentaires et les suggestions qui auront été exposés et de les rapporter correctement. Il souligne que l'ensemble du contenu des mémoires présentés en cours de séance sera pris en considération, le but de leur présentation à la Commission étant de faire ressortir les messages clés.

### **1.2. Présence et participation**

Il y a eu 26 personnes qui se sont inscrites à cette consultation qui a fait l'objet de plusieurs interventions (Annexe 1). La séance a débuté à 13 h 30 et s'est terminée à 17 h 45, soit une durée totale de 4 h 15.

Les interventions se sont faites de façon ordonnée et respectueuse. Tous les efforts ont été faits pour inciter les gens à s'exprimer.

## **2. Présentation de mémoires et exposés**

Il y a huit présentations dont sept par des intervenants qui ont déposé un mémoire (*voir liste des documents déposés en annexe 2*). Les **faits saillants** des commentaires et suggestions exprimés par ces intervenants dans le cadre de leurs exposés et en réponse aux questions des commissaires sont les suivants :

## 2.1. Présentation de mémoires

### 1. Conseil de quartier de Maizerets et citoyens

**Mémoires présentés par M<sup>me</sup> Mélanie Lévesque, administratrice au Conseil de quartier Maizerets, M. Marcel Paré et M. Yvan Ouellet : voir Annexe 2 - nos 1, 2 et 3.**

- On déplore le fait que tous les équipements de traitement des matières résiduelles soient concentrés dans les quartiers de Maizerets et de Limoilou, ce qui va à l'encontre du principe d'équité sociale en plus de se traduire par des impacts sur la santé et l'environnement.
- On demande d'abandonner le projet d'usine de biométhanisation, tel que présenté en janvier 2015; on est d'avis que les citoyens ont beaucoup de préoccupations par rapport à ce projet pour lesquelles ils n'ont pas de réponses; on souhaite non seulement être informés et consultés, mais également être impliqués.
- On propose de considérer d'autres emplacements pour ce projet; un compromis acceptable serait de répartir les opérations sur le territoire en traitant seulement les boues dans Limoilou et le reste dans des centres de compostage, lesquels représentent une avenue plus près des principes de l'économie circulaire; on fait valoir que cette dernière solution, adoptée notamment par la Ville de San Francisco, s'avèrerait moins coûteuse, plus simple d'opération et plus sécuritaire.
- Par ailleurs, on considère que la solution d'incinération des matières résiduelles est dépassée et qu'elle constitue un échec sur les plans environnemental, économique, social et historique; on souhaite notamment qu'il y ait une taille minimale d'échantillonnage des rejets des contaminants de l'usine d'incinération afin d'assurer la représentativité temporelle de ces paramètres.
- On suggère de facturer les coûts du contenant et de la collecte des matières résiduelles aux résidents au prorata de l'usage.
- On propose d'offrir la cueillette des résidus domestiques dangereux (RDD) à domicile ou à proximité une ou deux fois par année de façon à accommoder les résidents qui n'ont pas de moyens de transport appropriés.

### 2. Comité environnement du Cégep de Limoilou, campus de Québec

**Mémoire présenté par M<sup>me</sup> Kayla Thibault et M. Elie Rushingwa Mukengere, étudiants membres du Comité environnement : voir Annexe 2 - no 4.**

- L'objectif poursuivi par le Comité, formé en 2006, est d'atteindre le zéro déchet; ceci représente un défi important compte tenu que les étudiants du Cégep représentent une grande communauté répartie dans plusieurs campus.
- On fait valoir le besoin de se doter d'un plan global d'éducation auprès des élèves sur la façon de gérer nos déchets, et ce, à partir du primaire; il faudrait entre autres que les étudiants du secondaire soient déjà éduqués et sensibilisés avant qu'ils n'arrivent au cégep; par ailleurs, on considère que cela prend des étudiants pour parler aux étudiants.

- On souligne qu'il faut toujours recommencer, d'où le besoin de prévoir des budgets à cet effet dans le PMGMR.
- On indique que l'on a du soutien des autorités, mais qu'il est parfois difficile d'obtenir les îlots de tri nécessaires; il faut que l'administration soit sensibilisée au problème du budget et que les municipalités les accompagnent.

**3. Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)**

***Mémoire présenté par M. Christian Bélanger, président, M. Gaëtan Blouin, Services Matrec, et M. Johnny Izzi, administrateur : voir Annexe 2 - no 5***

- Il faut favoriser la diversité, en considérant l'entreprise privée comme un partenaire essentiel dans la gestion des matières résiduelles; il est possible ainsi de favoriser la recherche de solutions innovantes et de garantir la multiplicité de l'offre technologique; on considère qu'il est possible ainsi de donner de la valeur aux matières résiduelles et de créer de la richesse au bénéfice des contribuables.
- Il faut rechercher l'équilibre et l'équité; ainsi, il y aurait lieu que la CMQ fasse des pressions auprès du gouvernement pour que le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques soit élargi à tout type de technologie et qu'il soit équitable pour les initiateurs de projets, qu'ils viennent du secteur privé ou municipal.
- Il faut respecter la hiérarchie des 3RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination); ainsi, les boues provenant des systèmes de traitement des eaux usées devraient être recyclées et non incinérées; on précise que le recyclage des boues résiduaires, au moyen des filières de recyclage déjà disponibles sur le marché, telles que le recyclage agricole ou sylvicole, le compostage ou la végétalisation de sites dégradés, est une solution qui est disponible immédiatement à laquelle la CMQ pourrait avoir recours pour atteindre ses objectifs.

**4. Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ)**

***Mémoire présenté par M. Gilles Bernardin, président : voir Annexe 2 - no 6***

- Si on veut atteindre les objectifs visés par la CMQ dans le PMGMR, il faudra déployer des efforts sur l'ensemble des matières résiduelles; il importe de travailler filière par filière (asphalte, bardeau d'asphalte, béton, brique, bois, métaux ferreux et non ferreux, gypse, verre plat, tapis, tuile acoustique, céramique, porcelaine, etc.);
- On souligne que le 3R MCDQ a mis sur pied un groupe de travail sur le gypse et qu'il finance plusieurs projets de recherche.
- La CMQ pourrait s'inspirer de la démarche de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui a décidé d'émettre des avis d'infraction si un entrepreneur ne récupère pas ses débris de construction, de rénovation ou de démolition.

- On considère qu'il est essentiel que tous les grands donneurs d'ordre, comme le gouvernement du Québec, les organismes gouvernementaux et les municipalités, utilisent des matières recyclées dans leurs infrastructures.

5. **Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)**

***Mémoire présenté par M. Philippe Cantin, conseiller en environnement : voir Annexe 2 - no 7.***

- On ne souscrit pas à la **mesure 5** du PMGMR visant à implanter et élargir collecte sélective aux secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI, compte tenu que la plupart des gros générateurs commerciaux ont déjà mis en place leur propre programme, lequel est adapté à leurs besoins; on croit qu'une telle mesure ferait augmenter les coûts pour les commerçants sans que cela n'améliore le bilan de récupération; on s'inquiète en particulier de l'introduction d'un suivi d'obligation de résultat dans l'application des mesures. Par ailleurs, on appuie l'idée d'intégrer aux services de collecte actuels les petits commerçants situés en bord de rue dans la mesure où cela se fait en concertation avec les associations de commerçants concernés notamment en ce qui concerne les modifications réglementaires qui pourraient les affecter.
- En ce qui concerne la **mesure 8** visant à augmenter la récupération du verre, on demande de maintenir l'ensemble des matières qui font actuellement partie de la collecte dans le bac bleu; on est contre l'élargissement du système public de consignation des bouteilles en verre.
- On est disposé à collaborer avec la CMQ au moyen de comités de travail pour développer et implanter des mesures incitatives et soutien favorisant la récupération auprès des secteurs ICI (**mesure 9**); on ne souhaite pas l'implantation d'incitatifs financiers dissuasifs; on souligne que les ICI payent déjà plus cher que le secteur résidentiel pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles qu'ils génèrent.
- En ce qui a trait à la **mesure 11** sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), on propose d'accorder une attention particulière aux campagnes de communication sur les matières « orphelines » qui sont non assujetties au Régime de compensation et qui se retrouvent dans le bac bleu sans être désignées par la Loi.
- Enfin, on s'oppose à l'implantation d'un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques (**mesure 20**) qui serait obligatoire, et même s'il est gratuit, compte tenu qu'il ne permettrait pas la flexibilité garantie par les contrats actuels.

## 2.2. Exposé

### 1. Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ)

#### *Présentation de M. Pierre-Alexandre Blouin, vice-président aux Affaires publiques.*

- On demande de faire attention aux généralités en ce qui concerne la réduction du gaspillage alimentaire (**mesure 1** du PMGMR); on se dit disposés à participer davantage à l'atteinte de cet objectif dans la mesure où il y aurait une permanence du service de collecte par les organismes qui constituent les banques alimentaires, tel Moisson Montréal par exemple.
- On se dit également prêt à collaborer à l'atteinte des objectifs visés par les **mesures 2 et 3** sur la réduction à la source et le réemploi; par ailleurs, on fait valoir à cet égard qu'il importe de prendre en considération les contraintes de salubrité auxquelles les commerçants sont assujettis et le comportement des clientèles.
- On demande de se préoccuper de maintenir des coûts compétitifs pour les commerçants dans l'application éventuelle de la **mesure 5** visant à implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI.
- On considère que la mesure 7, qui vise à implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts devraient apparaître en haut de la liste des priorités.
- On s'interroge sur la mention qui est faite d'élargir le système de consigne et on soulève le problème des débouchés en ce qui a trait à la valorisation du verre (**mesure 8**).
- On invite la CMQ à faire attention de ne pas multiplier les structures en ce qui a trait à la **mesure 26** visant à mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances pour ce qui est de l'élimination des matières résiduelles.
- On juge que la **mesure 36**, qui a pour objectif de reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités dans la gestion des matières résiduelles, est intéressante; on souligne que les détaillants en alimentation ont besoin de modèles sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

## 3. Conclusion

M. Venne s'assure que toutes les personnes qui le souhaitent aient pu s'exprimer. M. Richard remercie les participants et met fin à cette quatrième séance de consultation en soulignant que tous ceux qui désirent assister aux autres séances de la Commission sont les bienvenus.

**Rédigé par : Gilles Paré, secrétaire de la Commission**

**ANNEXE 1**

**Liste des personnes inscrites à la séance de consultation**

Philippe Cantin  
Marcel Paré  
Mélanie Lévesque  
Serge Provost  
Monique Gagnon  
Gisèle Cimon  
Valérie Gaudreau  
Michel Voisard  
Geneviève Hamelin  
Suzanne Verreault  
Louis Guillemette  
Audrey Roberge  
Dominique Tanguay  
Jean-Louis Chamard  
Carl Desharnais  
Barbara Genest  
Kayla Thibeault  
Elie Plushingwa  
Marie-Jeanne Plante  
C. Bernardin  
Chhiv Alexandre  
Gaétan Blouin  
P. Blouin  
J. Izzi  
C. Bélanger  
Maryse Desmeules

## ANNEXE 2

### Liste des documents déposés

1. CONSEIL DE QUARTIER DE MAIZERETS. *Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. Mémoire du conseil de quartier de Maizerets préparé par le comité de travail sur la biométhanisation. Québec, 26 janvier 2016, 12 p. (présenté par M<sup>me</sup> Mélanie Lévesque).
2. PARÉ, Marcel. *Projet PMGMR - Des solutions sont possibles et démontrées!* Québec, 26 janvier 2016, 11 p.
3. OUELLET, Yvan. *Représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnage de l'incinérateur de la Ville de Québec. Mémoire présenté lors des consultations publiques 2015-2016 sur le PMGMR*. Québec, 26 janvier 2016, 4 p.
4. THIBEAULT, Kayla et Elie Rushingwa Mukengere. *Mémoire du Comité environnement au PMGMR de la CMQ (Rive-Nord) 2016-2021*. Cégep de Limoilou. Campus de Québec, Québec, 1 p.
5. CETEQ. *Mémoire sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021*. Présenté à la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre des consultations publiques. Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec. Février, 2016, 13 p. (présenté par M. Christian Bélanger, M. Gaëtan Blouin et M. Johnny Izzi).
6. 3RMCDQ. *Projet de PMGMR 2016-2021. Mémoire présenté aux séances de consultation publique de la Communauté métropolitaine de Québec*. Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, 9 février 2016, 15 p. (présenté par M<sup>me</sup> Ginette Pellerin).
7. CONSEIL CANADIEN DE COMMERCE DE DÉTAIL (CCCD). Commentaires transmis par Mme Nathalie Saint-Pierre, directrice générale, Québec et vice-présidente, Développement durable aux membres de la Commission de consultation sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021. Québec, le 9 février 2016, 4 p.